



Mesures de prévention

Guide de définition des
mesures de prévention

| Démarche méthodologique pour
l'élaboration des plans de prévention

Etape 1

Etape 2

Etape 3

Etape 4

1. DÉFINITIONS :

Prévention des risques professionnels : recouvre l'ensemble des dispositions à mettre en œuvre pour préserver la santé et la sécurité des salariés, améliorer les conditions de travail.

Mesure de prévention : moyen mis en œuvre pour éliminer un phénomène dangereux ou réduire un risque.

Le chef d'établissement doit conformément à la réglementation respecter les 9 principes généraux de prévention lors du choix de mesures de prévention.

L'article L4121-2 du code du travail définit les principes généraux de prévention :

1. Eviter les risques
2. Evaluer les risques qui ne peuvent pas être évités
3. Combattre les risques à la source
4. Adapter le travail à l'homme
5. Tenir compte de l'état d'évolution de la technique
6. Remplacer ce qui est dangereux par ce qui n'est pas dangereux ou par ce qui est moins dangereux
7. Planifier la prévention
8. Prendre des mesures de protection collective en leur donnant la priorité sur les mesures de protection individuelle
9. Donner les instructions appropriées aux travailleurs

2. CE QU'IL NE FAUT PAS FAIRE

Exemple : mode opératoire et analyse des risques proposés par l'entreprise extérieure (EE) pour les travaux de « remplacement du ventilateur du réseau d'aspiration sur la toiture de l'atelier ».

			MESURES
ACTIVITÉS / TÂCHES	MOYENS	RISQUES	
Arrivée sur le chantier	Camionnette	Ecrasement	Respect plan de circulation
Démontage ancien ventilateur	Outillage électroportatif Outillage manuel Si besoin pour accès en hauteur : harnais, nacelle, échafaudage, échelle...	Electrique Incendie Heurt Chute	EPI adaptés Respect des consignes de l'EU Harnais ...
Montage nouveau ventilateur	Outillage électroportatif Outillage manuel Si besoin pour accès en hauteur : harnais, nacelle, échafaudage, échelle...	Electrique Incendie Heurt Chute	EPI adaptés Respect des consignes Harnais ...
Rangement matériel			
Fin de travaux			

NON

Lesquels ?

Lesquelles et pour quels risques ?

Sur quel ancrage ?
Possibilité d'une mesure plus efficace ?

Mesures ne respectant pas les Principes généraux de prévention

Mode opératoire et analyse des risques génériques ne permettant pas de définir des mesures de prévention adaptées aux conditions réelles d'intervention

3. LES BONNES PRATIQUES

Pour définir des mesures de prévention, l'entreprise extérieure (EE) doit :

- **Rédiger un mode opératoire** (Voir guide de rédaction d'un mode opératoire, étape 1)
- **Analyser les risques** (Voir guide d'analyse des risques, étape 2)
- **Choisir les mesures de prévention**

Pour chaque risque identifié, l'entreprise extérieure (EE) devra définir une ou des mesures de prévention en se posant les questions suivantes :

- Est-il possible de **supprimer ce risque** ?
(changement de mode opératoire, mesure organisationnelle...)
- Si non, est-il possible de mettre **une protection collective** ?

Démarche :

Consignes

Suppression du risque

Protection collective

Protection individuelle



PROTECTION INDIVIDUELLE

Elle sera mise en place seulement si le chef d'entreprise démontre l'impossibilité (technique, organisationnelle,...) de supprimer le risque ou de mettre en place une protection collective (Exemple : l'utilisation d'un échafaudage ou d'une nacelle sera toujours privilégiée à l'utilisation du harnais de sécurité pour lutter contre les risques de chutes de hauteur) ou en cas de risques résiduels ponctuels (Exemple : port d'une protection respiratoire lors de l'ouverture d'une tuyauterie consignée)

CONSIGNE

Elle ne peut en aucun cas être considérée comme une mesure de prévention à elle seule, mais sera utilisée pour accompagner une mesure de protection (ex : comment mettre en œuvre la protection choisie ? comment travailler avec la protection en place ?...)

Afin de faciliter la compréhension des mesures de prévention à mettre en œuvre, l'entreprise extérieure (EE) pourra les illustrer avec des schémas, des photographies ...



4. MODE OPÉRATEUR, ANALYSE DES RISQUES ET MESURES DE PRÉVENTION : niveau de détail attendu

OUI

ETAPE 1		ETAPE 2	ETAPE 3
ACTIVITÉS / TÂCHES	MOYENS ENVISAGÉS	RISQUES	MESURES DE PREVENTION
Approvisionnement du ventilateur neuf de 150 kg	Camion plateau	Collision avec autres véhicules sur site	Respect du plan de circulation de l'EU
Passage des élingues dans les anneaux de levage du ventilateur	Elingues textiles 1Tx2	Chute de hauteur (1.2m) à partir du plateau du camion	Pré-élingage du ventilateur en atelier Positionnement du ventilateur en bordure de plateau permettant une intervention depuis le sol
Déchargement du ventilateur sur la zone de stockage (garder les élingues en place sur le ventilateur)	Camion plateau Grue mobile	Heurt/choc entre ventilateur de 150kg en mouvement et intervenant Coincement main entre élingues et ventilateur Chute du ventilateur de 150kg sur intervenants	Prévoir une zone de stationnement du camion et de la grue au plus près de la zone de stockage Balisage de la zone de manutention matérialisant l'interdiction d'accès aux piétons Formation des intervenants aux règles d'élingage et grutage
Accès à la toiture	Echelle double (12m)* * moyen choisi dans un but pédagogique (cf guide étape4)	Chutes d'une hauteur pouvant aller jusqu'à 8m depuis l'échelle Chute outillage manuelle sur intervenants au sol	Transport de l'outillage dans une sacoche fermée
Accès au ventilateur à déposer	Suivant plan de repérage fourni par le client	Chutes en périphérie de la toiture d'une hauteur de 8m	Mise en place de garde-corps en périphérie de la toiture* * Mode opératoire de pose des garde-corps à prévoir
DEPOSE DU VENTILATEUR EXISTANT			
Déconnexion du câble d'alimentation électrique	Tournevis	Choc entre tournevis et main de l'intervenant Contact direct avec câble sous tension	Gants réf XRF32 Travaux hors tension (consignation à la charge du client) Vérification absence de tension par intervenant habilité
Passage des élingues dans les anneaux de levage et dans le crochet de la grue	Elingues textiles 1Tx2	Heurt/choc entre crochet et intervenant	Communication radio entre opérateur sur le toit et grutier Port du casque
Déboulonnage de la bride reliant le ventilateur à la tuyauterie d'air	Clés plates manuelles	Heurt de la main de l'intervenant sur éléments métalliques saillants	Gants réf XRF32
Déboulonnage des 4 écrous de fixation du ventilateur sur la toiture	Visseuse/dévisseuse électrique portable sans fil	Exposition de l'intervenant à des niveaux de vibration pouvant entraîner des TMS des membres supérieurs	
Levage du ventilateur et dépose sur plateau du camion	Grue mobile Camion plateau	Heurt/choc entre ventilateur de 150kg en mouvement et intervenants Coincement main entre élingues et ventilateur Chute du ventilateur de 150kg sur intervenants	Port du casque Communication radio entre chef de manœuvre sur le toit et grutier Formation des intervenants aux règles d'élingage et grutage Elingues vérifiées annuellement et à chaque utilisation
Décrochage des élingues du crochet de la grue (laisser les élingues en place sur les anneaux de levage pour manutention en atelier)	Manuel	Heurt/choc entre crochet et intervenant Chute de hauteur (1.2m) à partir du plateau du camion	Décrochage des élingues par grutier Port du casque Dépose du ventilateur en bordure du plateau pour permettre la réalisation des opérations depuis le sol
MISE EN PLACE DU VENTILATEUR NEUF			
Passage des élingues dans le crochet de la grue	Manuel	Heurt/choc entre crochet et intervenant	Accrochage des élingues par grutier Port du casque
Levage du ventilateur	Grue mobile	Heurt/choc entre ventilateur de 150kg en mouvement et intervenants Coincement main entre élingue et ventilateur Chute du ventilateur de 150kg sur intervenants	Communication radio entre grutier et opérateur sur le toit Gants réf XRF32 Formation des intervenants aux règles d'élingage et grutage Elingues vérifiées annuellement et à chaque utilisation
Dépose dans son emplacement en toiture	Centrage manuel	Coincement main de l'intervenant entre ventilateur de 150kgs et support	Gants réf XRF32 Communication radio entre grutier et opérateur sur le toit
Boulonnage des 4 écrous de fixation du ventilateur	Visseuse/dévisseuse électrique portable sans fil	Exposition de l'intervenant à des niveaux de vibration pouvant entraîner des TMS des membres supérieurs	
Connexion de la bride de tuyauterie d'air	Clés plates manuelles	Heurt de la main de l'intervenant sur éléments métalliques saillants	Gants réf XRF32
Branchement du câble d'alimentation électrique	Tournevis	Choc entre tournevis et main de l'intervenant Contact direct avec câble sous tension	Gants réf XRF32 Travaux hors tension par intervenant habilité
Dépose des élingues	Manuel	Heurt/choc entre crochet de la grue en mouvement et intervenant	Communication radio entre grutier et opérateur sur le toit Port du casque
Etc ...			

Nota : Cet exemple de mode opératoire et analyse des risques est un outil pédagogique uniquement réalisé pour permettre la compréhension de la démarche. Il n'a en aucun cas vocation à servir de référence pour l'intervention prise en exemple.

5. ET ENSUITE ... A cette étape, l'entreprise extérieure a rédigé son mode opératoire, son analyse des risques et défini les mesures de prévention qu'elle envisage de mettre en place pour protéger les intervenants. Les conditions d'intervention, les moyens et les mesures de prévention à mettre en œuvre, devront être validés et/ou modifiés lors de l'analyse des risques liés aux interférences faite avec l'Entreprise utilisatrice (EU). Pour cela se référer au guide Etape 4 : Prévention des risques liés aux interférences (Guide de rédaction des Plans de Prévention)

GLOSSAIRE



ANALYSE DES RISQUES (Guide étape 2)

L'analyse des risques doit être effectuée à partir des modes opératoires réels afin de rechercher les dangers auxquels pourraient être soumis les intervenants pour définir les mesures de prévention retenues.

COORDINATION

La coordination a pour objet de prévenir les risques liés à l'interférence entre les activités, les installations et matériels des différentes entreprises présentes sur un même lieu de travail.

Ce rôle est dévolu à l'entreprise utilisatrice et ne peut être délégué qu'à un agent de l'entreprise doté de l'autorité, de la compétence et des moyens nécessaires. L'entreprise utilisatrice vérifie la bonne application des mesures définies dans le Plan de Prévention et fait procéder aux ajustements nécessaires en fonction de l'évolution des risques.

ENTREPRISE EXTÉRIEURE (E.E.)

Entreprise qui effectue une intervention, des travaux ou des prestations de service dans l'enceinte d'une entreprise utilisatrice. Toutes les entreprises dans l'enceinte de l'E.U. sont considérées comme des E.E. y compris les entreprises de gardiennage, nettoyage, transport...

ENTREPRISE UTILISATRICE (E.U.)

Entreprise utilisant les services d'entreprises extérieures lors d'une ou plusieurs interventions réalisées sur son site.

INTERVENTION

Prestation de services ou de travaux réalisée par une entreprise extérieure dans le cadre d'une opération

MESURE DE PRÉVENTION (Guide étape 3)

Moyen mis en œuvre pour éliminer un phénomène dangereux ou réduire un risque

MODE OPÉRATOIRE (Guide étape 1)

Description détaillée de la tâche/activité à effectuer réellement par les intervenants et comprenant le matériel, les matériels, les moyens et les conditions d'exécution.

Il peut être d'abord prévisionnel, puis amendé suite à l'inspection commune préalable et susceptible d'évoluer pendant les travaux.

OPÉRATION

Une ou plusieurs interventions réalisées par une ou plusieurs entreprises afin de concourir à un même objectif

RISQUES LIÉS AUX INTERFÉRENCES (Guide étape 4)

Risques supplémentaires liés à la co-activité et s'ajoutant aux risques propres à l'activité de chaque entreprise et s'expliquant par la présence d'installations, de matériels et d'activités de différentes entreprises sur un même lieu de travail.